

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



CONSTRUCTION DES PONTS DE MAN, GUIGLO ET TAI

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES OUVRAGES D'ART DE MAN, GUIGLO ET TAI

1. Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu une avance de fonds auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour financer les études des ponts de Man sur le Sassandra, de Tai sur le N'zè et de Guiglo sur le N'Zo , et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour les services de Consultant, objet du présent avis à manifestation d'intérêt. Les services comprennent :

- études techniques APS ;
- études APD ;
- études d'impact environnemental ;
- études économiques ;
- élaboration du dossier d'appels d'offres.

2. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif d'établir une liste restreinte de Consultants en vue de la consultation restreinte relative aux études des ouvrages d'art de Man, Guiglo et Tai.

3. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations pertinentes qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les prestations demandées, notamment, (brochures, description des missions similaires, les expériences dans les conditions semblables). Les expériences dans le domaine ou tâches suivantes sont le minimum requis pour la mission :

- études techniques (APD) de ponts de longueur supérieure à 300 mètres ;
- études économiques de ponts de longueur supérieure à 300 mètres ;
- étude d'impact environnemental de ponts de longueur supérieure à 300 mètres.

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Economiques, invite les candidats intéressés, à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les Consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les « Directives de passation des marchés des projets de la BOAD ».
6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures (heures GMT) du lundi au vendredi.
7. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 14 octobre 2014 à 10 h 00** (heures GMT) et porter la mention « **manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Consultant en vue de l'étude des ouvrages d'art de Man, Guiglo et Tai** ».
8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

AGERROUTE
Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats
Sise Avenue Terrasson de Fougères
08 BP 2604 ABIDJAN 08
TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82
Fax: (225) 20 25 10 23
Site web: www.ageroute.ci
Email : ageroute@ageroute.ci et copie à meitevafing@yahoo.fr

NB : Une version numérique en Word (sur CD ROM gravé) de l'offre, devra être jointe obligatoirement.

9. Un maximum de huit (08) bureaux d'études sera retenu à l'issue du présent Avis à Manifestation d'Intérêt pour la Consultation Restreinte.